



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DGSIC

Paris, le 30 mai 2008
N° 513/DEF/DGSIC/DA-AT

DIRECTION GÉNÉRALE DES
SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION

Le directeur adjoint

*Ingénieur général de
l'armement
Alain DUNAUD*

FICHE

OBJET : **Projet de contrat global avec la société Microsoft**

REFERENCE : **Lettre n° 375/DEF/DGSIC/SDAI/DR-SF du 20 juin 2007**

1 Contexte de l'opération

A la demande du cabinet du Ministre de la défense, la direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSIC) a mené une réflexion sur l'opportunité d'élaborer des partenariats avec les éditeurs de logiciels.

A ce titre, un groupe de travail piloté par la DGSIC, faisant intervenir des représentants de nombreuses entités du ministère, a élaboré un « Projet de guide pour la mise en place de partenariat avec les éditeurs de logiciel », transmis par lettre de référence.

Parmi les principaux points mis en avant par ce projet de guide, on retiendra les suivants :

- la multiplicité des acteurs et des procédures d'achat ne permet pas de bénéficier des meilleures conditions ; il y a avantage à globaliser les acquisitions de produits logiciels ;
- parmi les fournisseurs du ministère, trois éditeurs se détachent nettement : Microsoft (volume estimé : [REDACTED])
- la comparaison entre les conditions d'acquisition du ministère de la défense et celles de grands organismes de taille comparable incite à la mise en place de contrats globaux avec ces éditeurs.

Le 1^{er} juin 2007, la société Microsoft a présenté au ministère de la défense une offre permettant de faire évoluer les modalités d'acquisition des droits d'usage de ces logiciels. A la demande de

la DGSIC, l'état-major des armées (EMA) a mandaté la DIRISI pour *assurer les négociations avec la société Microsoft afin d'établir un contrat global permettant à tous les organismes du ministère qui le souhaiteraient d'acquérir les droits d'usage de produits de cet éditeur et les services associés*. Simultanément, la DGSIC constituait un comité de pilotage pour donner à l'équipe de négociation les orientations nécessaires en termes de contenu fonctionnel à remplir.

Présentation de la proposition de Microsoft

Microsoft propose au ministère de la défense de nouvelles modalités de soutien et de mise à jour des produits logiciels exploités par le ministère.

De manière plus précise, cette offre comporte :

- la mise en place d'un centre de compétence dédié au ministère, armé par des personnels de Microsoft, assurant en particulier :
 - un service de mise à jour et de suivi des versions,
 - un support technique à l'exploitation,
 - des apports de connaissance et d'expertise pour améliorer les services, les architectures et l'exploitation du système d'information du ministère ;
- un accès illimité à une liste préétablie de logiciels Entreprise de Microsoft :
 - l'accès est fait sous la forme de location de droits d'usage ;
 - cette liste comporte la totalité du catalogue, à l'exception des jeux ;
- un prix annuel par poste, déterminé pour la durée du contrat (4 ans) ; ce prix s'élève à :
 - [REDACTED] pour les services,
 - [REDACTED] pour la concession de droits d'usage,soit [REDACTED] par poste de travail¹.

Cette offre concerne la totalité de l'informatique du ministère, les systèmes d'information opérationnels (SIOC) comme les systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG). Le fonctionnement du centre de compétence nécessite de considérer un bloc initial de 170 000 postes de travail. Microsoft est prêt à considérer que ce volume recouvre l'EMA et les trois états-majors d'armée (SIOC et SIAG), la DIRISI, la DGA et les services soutenus par le SGA. D'autres acteurs du ministère pourront s'ils le souhaitent rejoindre le dispositif, étant entendu que le centre de compétence disposera alors d'une capacité d'intervention supérieure.

Dans la mesure où il s'agit d'une location de logiciels, il est prévu une option d'achat à l'issue du contrat. Dans l'état actuel des discussions, cette option s'élèverait à [REDACTED].

3 Evaluation de la proposition

La proposition de Microsoft a été évaluée au plan des risques et des opportunités qu'elle présente pour le ministère, ainsi que de sa valeur au plan financier.

¹ L'achat du système d'exploitation (Windows XP ou Vista) devra se faire par ailleurs en OEM. Cela représente, au prix [REDACTED] par poste de travail (installation comprise).

3.1 Evaluation des risques

Un groupe de travail a été constitué sous l'égide du comité directeur déjà mentionné, avec pour mission de préciser les risques liés à la proposition de Microsoft. Ce groupe a en particulier établi une typologie des risques attachés à la conclusion du contrat : risques financiers, risques juridiques, risques liés à la maîtrise des produits, risques liés à la sécurité, risques liés à la culture et à la communication, risques liés à la performance, risques liés à la politique industrielle.

Les risques qui suivent ont été considérés comme les plus « dangereux » :

- a) le coût de renouvellement du contrat, dans la mesure où Microsoft pourrait se trouver en position de force pour négocier,
- b) le coût de l'abandon de la technologie Microsoft pour une autre, si cela devenait nécessaire à l'issue du contrat,
- c) la dépendance à une suite de produits très liés entre eux, relativement fermés à l'introduction de produits non Microsoft,
- d) l'impact juridique de la position dominante de Microsoft,
- e) la capacité du Ministère à concentrer les financements nécessaires pour passer le contrat,
- f) le risque de blocage des produits en cas de crise entre la France et les Etats-Unis d'Amérique,
- g) l'accoutumance des utilisateurs à l'ergonomie des produits de Microsoft,
- h) le manque de soutien de l'industrie française et européenne du logiciel,
- i) le caractère extraterritorial de la loi américaine, qui pourrait empêcher le déploiement des systèmes lors d'opérations extérieures conduites dans les « Etats-Voyous ».

3.2 Opportunités pour le ministère

Le comité directeur a évalué les opportunités qui suivent :

- la capacité offerte de rationaliser et de rendre homogène le patrimoine logiciel du ministère :
 - il en est attendu une baisse du nombre d'incidents de fonctionnement, et donc une baisse du nombre d'interventions ;
 - les équipes de soutien peuvent se concentrer sur la maîtrise d'un nombre limité de produits, en bénéficiant d'une expertise de la part de l'éditeur ; ces équipes doivent donc gagner en productivité ;
- la capacité de mettre à niveau les systèmes d'information aujourd'hui obsolètes :
 - il en est attendu une amélioration sensible de la résistance des systèmes d'informations du ministère aux attaques informatiques ;
- la capacité à bénéficier de services d'aides au déploiement des applications :
 - ce point est considéré comme essentiel dans le contexte prévisible d'évolution de l'opérateur (rationalisation du stationnement, réductions d'effectifs, etc.).

3.3 Bilan risques – opportunités

Le comité directeur estime que :

- la proposition faite par Microsoft n'augmente pas sensiblement l'exposition du ministère aux risques f, g, h et i, déjà présents aujourd'hui,

- les risques a, b et c peuvent être gérés par des actions adéquates (option d'achat, solutions alternatives sur périmètres particuliers, etc.),
- les risques d et e sont liés à la capacité du ministère de se transformer, et seront éteints dès lors que le contrat sera conclu.

Compte tenu des opportunités entrevues, le comité directeur considère que le bilan risques-opportunités est favorable à la conclusion du contrat.

3.4 Bilan financier

3.4.1 Comparaison avec la situation actuelle

Le mode de contractualisation actuel des entités du ministère rend très difficile le recensement des achats de produits Microsoft. En effet, sauf à mettre en place des contrats groupés, la société Microsoft distribue ses produits par le biais de revendeurs. Les principales voies d'acquisition sont les suivantes :

- achats via le contrat GAIA, ou auprès de l'UGAP,
- achats via des intégrateurs de solution,
- achats à des distributeurs locaux (en particulier pour les entités placées en province).

La société Microsoft a indiqué avoir observé en 2005 et 2006 des achats à hauteur de [REDACTED] au travers des marchés GAIA², et estime à environ [REDACTED] par an les achats de produits Microsoft réalisés au profit des SIOC. Le total annuel des dépenses serait donc de l'ordre de [REDACTED].

Les estimations réalisées par l'EMA à la demande du comité de pilotage font apparaître des dépenses de l'ordre de [REDACTED] sur le périmètre des organismes « noyau » du contrat.

Le contrat proposé par Microsoft représente donc des dépenses comparables à celles réalisées aujourd'hui par le ministère de la défense.

3.4.2 Retour sur investissement

Il n'a pas été possible d'évaluer précisément le retour sur investissement que pouvait apporter le contrat proposé par Microsoft. Les éléments suivants peuvent être avancés :

- selon Microsoft, le ministère de la défense passe 3 000 commandes par an pour des achats de ses produits ; si l'on admet que le coût unitaire d'une commande est de [REDACTED] environ, la mise en place du contrat global ferait « gagner » [REDACTED] par an ;
- le centre de compétence armé par Microsoft sera en mesure d'assister les équipes du ministère pour la mise en place de solutions et de systèmes, minimisant ainsi le recours aux compétences internes ; il n'est pas à ce jour possible d'évaluer précisément les ressources ainsi rendues disponibles ;
- la mise en place du contrat permettra de limiter l'hétérogénéité des produits utilisés au sein du ministère, et de tendre ainsi vers un environnement d'exploitation standard ; le cabinet [REDACTED] mentionne cette « technique » parmi les techniques de réduction des coûts d'opération des systèmes d'information, au travers de la réduction de complexité apportée ; les exemples donnés par [REDACTED] font état de réductions de coûts comprises entre 10 et 40 % ;

² Sur un périmètre plus large que celui visé par le « noyau » du contrat.

pour sa part, la délégation générale pour l'armement a constaté une baisse significative du nombre d'interventions techniques nécessaires après avoir procédé à la rationalisation de son parc de logiciels installés ;

l'audit réalisé par la DGME sur l'informatique du ministère a fait ressortir un coût de 40 M€ par an consacré au soutien du parc de terminaux bureautiques ; une baisse de 10% de ce coût représente une somme de l'ordre de 4 M€.

3.5 Conclusion

En conclusion, le comité directeur estime qu'il est opportun de conclure avec Microsoft un contrat sur la base de la proposition qui a été formulée.

Il s'agira toutefois que le ministère s'organise pour gérer correctement ce contrat, en particulier pour rester en bonne position vis-à-vis de Microsoft à son échéance. Les principales mesures à envisager sont les suivantes :

- l'instance en charge de la stratégie du ministère (DGSIC) devra définir les conditions de déploiement des produits ainsi rendus disponibles, pour maîtriser les écarts entre la réalité et la situation cible sur la base de laquelle le contrat aura été conclu ;
- l'opérateur (DIRISI) devra se mettre en mesure d'assurer un suivi fin du déploiement des logiciels ;
- une instance spécifique de suivi du contrat devra être instituée.

4 Conditions de mise en œuvre

Le montant total du contrat passé avec la société Microsoft devrait s'établir à [REDACTED] dont :

- [REDACTED] pour chaque annuité du contrat, soit [REDACTED] pour les quatre années d'exécution ;
- [REDACTED] au titre de l'option d'achat à l'issue du contrat.

S'agissant d'un engagement ferme de l'Etat pour une période de quatre ans, l'engagement juridique préalable à la notification devra être couvert en autorisations d'engagement (AE) pour le montant total hors levée d'option d'achat [REDACTED]. C'est à l'échéance du contrat, si la décision est prise de lever l'option d'achat, que cette dernière devra être couverte en AE et CP.

Le dispositif budgétaire et contractuel le plus adapté aux conditions actuellement connues de la gestion 2008 pourrait être le suivant :

- Le besoin d'AE et de CP pour 2009 pourrait être inscrit dans les demandes budgétaires du PLF 2009 (programme 178/BOP DIRISI). Dans l'hypothèse d'arbitrages défavorables, la constitution des enveloppes en AE et CP pourrait être réalisée par mutualisation sous plafond du PLF 2009 selon une clé de répartition qui reste à définir et à consolider (calendrier : avril à juin 2008). Les redevances attachées aux licences de droit d'usage de logiciels étant généralement considérées sur le plan comptable comme une charge, l'imputation budgétaire de ces crédits relève du titre 3 (catégorie 31).
- Selon l'avis rendu par la CMPE et le calendrier de finalisation de l'accord cadre, ce dernier pourrait être notifié vers la fin de l'année 2008, sans incidence financière, puisqu'il s'agit

³ L'option d'achat représente [REDACTED] de concession de droit d'usage.

d'un accord cadre qui n'emporte pas en lui-même de dépenses budgétaires (calendrier : septembre à décembre 2008 ?)

- Parallèlement, la négociation et la finalisation du marché subséquent pourraient être conduites, pour aboutir à une notification en janvier/février 2009, à l'ouverture de la gestion, après affectation et engagement des AE ouvertes en LFI 2009.

Compte tenu de son montant, cette opération fera vraisemblablement l'objet d'une saisine de la direction du Budget par le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM).

[REDACTED] le ministère ne pourra pas se soustraire au débat sur les économies (notamment en ETP support) attendues par cette opération, d'autant plus que les conclusions de l'audit RGPP de la fonction SIC laissent entrevoir des économies supplémentaires à celles déjà recensées, au titre d'opérations d'externalisation [REDACTED]